



Québec, le 12 mars 2026

6211-24-098

Monsieur Louis Breton
Porte-parole
Environnement et Changement climatique Canada –
Régions de l'Atlantique et du Québec
Louis.Breton@ec.gc.ca

**Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté
maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ7**

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen
du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons
grandement recevoir les réponses d'ici le **17 mars à 9h** prochain compte tenu de
l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé
de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions
d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine – Questions complémentaires – DQ7

Q1. La population de grèbe esclavon des Îles-de-la-Madeleine fait l'objet depuis 2013 d'un plan d'action pour son rétablissement dont l'objectif serait de minimalement maintenir la population et, à terme, accroître son abondance et sa répartition.

- a) Quel est l'état actuel de la population tant en termes d'abondance et de répartition?
- b) Dans quelle mesure le projet éolien à l'étude, combiné à celui du parc éolien de Dune-du-Nord, pourrait-il compromettre les objectifs de rétablissement du programme?
- c) Maintenant que le programme de surveillance environnementale est déposé par l'initiateur (DA3 du dossier du BAPE) et que l'initiateur a pris l'engagement de munir les éoliennes des emplacements 6 et 7 de dispositif de détection de brouillard, quelles mesures d'atténuation supplémentaires pourraient être mises en place pour limiter les impacts sur le grèbe et le pluvier?
- d) Ces dispositifs devraient-ils être installés sur l'ensemble des éoliennes?

Q2. Selon les sites finalement retenus pour l'implantation des éoliennes, la configuration du secteur pourrait présenter trois grappes d'éoliennes en incluant le parc éolien de Dune-du-Nord, réparties le long d'un corridor linéaire.

- a) Une telle disposition présente-t-elle des risques particuliers pour la faune aviaire?
- b) Une concentration plus resserrée des éoliennes serait-elle préférable?

Q3. L'initiateur a déposé un programme de suivi de la mortalité des oiseaux en phase d'exploitation (DA4). Compte tenu de la présence d'espèces aviaires à statut à proximité immédiate des éoliennes, quelles modifications ou améliorations voudriez-vous y voir apporter?

Q4. L'initiateur a également indiqué que ce suivi serait complété par une étude du comportement à l'approche du parc éolien (PR 5.2, R45E, p.59PDF). Selon vous, en quoi pourrait consister cette étude et quelle en serait la méthodologie?

Q5. Quelle est votre appréciation du programme de surveillance environnementale déposé par l'initiateur en cours d'audience publique (DA3), notamment en ce qui a trait aux mesures de protection des nids mises de l'avant?

Q6. Considérant les données historiques de la présence du Pluvier siffleur, une espèce en péril, sur les côtes adjacentes aux emplacements E1 à E5 (1998-2004 - 8 nids), quelle est votre position sur l'impact potentiel du projet sur le rétablissement de l'espèce? Advenant que les emplacements E1 à E5 présentent un potentiel de retour de nidification de l'espèce à proximité ou à même le site, quelles seraient les mesures d'atténuation à mettre en place?